

MESSAGE

DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Lucette Poliquin, FCA
Présidente du Conseil

L'Ordre des comptables agréés du Québec a joué un rôle de premier plan dans le milieu des affaires au cours de l'exercice 2002-2003. Nous avons mis en place, en collaboration avec différents organismes, des mesures visant à rehausser la protection du public et à restaurer la confiance des investisseurs envers les marchés.

Les actions posées et les projets mis de l'avant s'inscrivent directement dans la poursuite de nos orientations stratégiques 2002-2006.

Les CA sont de plus en plus perçus comme des acteurs importants dans la prise de décisions d'affaires visant l'amélioration de la performance dans les organisations.

La gamme des compétences et des spécialités reconnues aux CA s'enrichit.

Le taux de réussite québécois à l'Examen final uniforme demeure exceptionnel, ce qui contribue à assurer à la profession une relève compétente.

Le cadre légal et réglementaire qui régit l'activité des comptables agréés est en évolution et de nouveaux règlements comme celui sur l'exercice en société viennent renforcer la protection du public et assurer le sain développement de la profession de CA.

La solidarité des membres, à la suite des remises en question des dernières années, est forte et leur sentiment d'appartenance à l'Ordre s'est accru.

Tournée de la présidence

À l'automne 2002, nous avons amorcé une tournée dans les différentes régions du Québec pour échanger avec les membres et les gens d'affaires sur les principaux enjeux de notre profession et sur les initiatives prises pour restaurer la confiance du public et des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Des rencontres ont eu lieu dans une douzaine de villes grâce à la participation des regroupements régionaux de CA. Il était primordial, pour nous, de rencontrer les membres et de leur expliquer de vive voix les changements touchant leurs activités professionnelles. Lors de ces rencontres, nous avons discuté des nouveaux règlements de l'Ordre, des nouveautés du *Code de déontologie*, de l'organisation de la profession comptable au Canada ainsi que des mesures que nous avons mises en place à la suite des scandales financiers. Ces rencontres ont permis de recueillir les commentaires et suggestions de membres partout dans la province et de mesurer le fort degré d'appartenance et de solidarité des CA québécois.

Par ailleurs, les gens d'affaires rencontrés de concert avec différentes chambres de commerce ont reconnu les efforts de notre profession pour instaurer des organismes de réglementation et de surveillance des vérificateurs.

Réglementation

Le dernier exercice a été particulièrement productif en matière de réglementation avec la mise à jour de règlements existants et la rédaction de nouveaux règlements.

Nous sommes le premier ordre professionnel à avoir procédé aux changements réglementaires nécessaires pour permettre à nos membres de se prévaloir des nouveaux véhicules juridiques maintenant offerts aux professionnels québécois. En effet, le *Règlement sur l'exercice en société* et le nouveau *Code de déontologie* sont entrés en vigueur le 20 février dernier. La société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) et la société par actions (SPA) apportent maintenant une nouvelle flexibilité propice au développement de la profession de CA.

Nous avons aussi franchi un pas important vers la mise en place du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des comptables agréés*. Après son adoption par le Bureau, ce règlement a été publié dans la *Gazette officielle* en janvier dernier et les consultations auprès de l'Office des professions se poursuivront en 2003-2004.

Nous avons débuté la rédaction du projet de *Règlement sur la tenue des dossiers et la cessation d'exercice* et poursuivi nos efforts pour actualiser notre *Code de déontologie*. De nouvelles modifications au *Code* ont d'ailleurs fait l'objet d'une consultation auprès des membres. Tout ce travail de mise à jour des règlements concernant la pratique des CA se fait sous la supervision de l'Office des professions dans un esprit de collaboration. De plus, l'Ordre coopère avec l'Office dans le projet de refonte du *Code des professions* dont les objectifs principaux sont d'assouplir le cadre réglementaire, d'améliorer les mécanismes de protection du public et de favoriser la coexistence de plusieurs disciplines dans un mode de partage des compétences respectives.

Le maintien de la protection du public nous amène également à coopérer avec d'autres organismes, notamment avec le Bureau des services financiers (BSF). Nous avons négocié avec le BSF, en février 2003, une entente temporaire permettant de clarifier le processus d'encadrement des CA planificateurs financiers en attendant la mise en place de la nouvelle Agence d'encadrement du secteur financier.

Initiatives prises par la profession

Les questions entourant la confiance envers la gouvernance d'entreprise, la réglementation du secteur financier et la comptabilité des entreprises ne sont plus limitées à la profession comptable, mais sont devenues une préoccupation majeure du grand public. Ce dernier attendait des autorités concernées qu'elles prennent des mesures concrètes pour renforcer la confiance à l'égard des marchés et la crédibilité des états financiers. Nous avons resserré nos liens avec la Commission des valeurs mobilières du Québec et entamé une importante réflexion sur la gouvernance d'entreprise et l'indépendance des vérificateurs.

Durant l'exercice, nous avons mis sur pied, en collaboration avec les commissions des valeurs mobilières du Canada, les ordres provinciaux et l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), un nouveau système national de surveillance publique indépendante des vérificateurs des sociétés cotées. Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) administrera et mettra en application, de concert avec les ordres de comptables agréés du Québec et des autres provinces, de nouvelles exigences visant tous les cabinets de CA du Canada qui vérifient des sociétés cotées et il assurera la transparence du processus. Le CCRC permettra des inspections plus fréquentes et plus rigoureuses des cabinets.

Les comptables agréés du Canada ont aussi annoncé la constitution du Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification (CSNVC). Cet organisme public indépendant supervisera les activités du Conseil des normes de certification en fournissant des conseils, une orientation stratégique et le point de vue des utilisateurs lors de l'élaboration des normes de vérification et de certification au Canada. Ainsi, une meilleure surveillance du processus de normalisation contribuera à accroître la qualité du processus et à renforcer la confiance du public.

De plus, toujours en collaboration avec les CA du Canada, nous avons participé à la rédaction d'un projet de normes sur l'indépendance. L'élaboration de ces nouvelles normes est un élément crucial du plan mis de l'avant par les CA pour faire face aux enjeux actuels de l'exercice de la profession à l'échelle canadienne et mondiale. Une fois finalisées, ces normes devront être adaptées au contexte légal québécois. Elles devront par la suite suivre les étapes de consultation prévues par la loi avant d'être insérées dans le *Code de déontologie des CA*. Dans les autres provinces, ces nouvelles normes pourraient s'appliquer aux missions de certification commençant après le 31 décembre 2003. Au Québec, compte tenu des étapes de consultation supplémentaires

requis, nous nous efforçons d'accélérer le processus pour permettre leur sanction le plus rapidement possible.

Toutes ces mesures ont suscité beaucoup d'intérêt pour notre profession et ont permis une revalorisation de l'acte de vérification et du travail des comptables agréés en général. D'ailleurs, à l'occasion de plusieurs colloques et conférences, nous nous sommes adressés à des professionnels, des investisseurs, des dirigeants d'entreprises et même des épargnants. Nous avons profité de ces tribunes pour expliquer l'importance du rôle du vérificateur, diffuser de l'information sur les initiatives prises par notre profession et répondre aux nombreuses questions concernant l'indépendance et la gouvernance. Nous sommes fiers de voir que la crédibilité de notre profession est forte et que le constat général qui se dégage du tumulte résultant des scandales financiers est que l'accès à la vérification ne doit être accordé qu'à des professionnels répondant à des critères élevés.

Organisation de la profession comptable au Québec et au Canada

Nous avons déployé beaucoup d'énergie au cours de l'exercice pour informer le public et les gens d'affaires sur l'importance de la vérification. Même si certaines provinces ont ouvert la porte à la possibilité pour les membres d'autres groupes professionnels d'exercer la vérification, nous continuons nos démarches auprès des gouvernements et croyons plus que jamais en la nécessité de resserrer les règles plutôt que de les abaisser.

On se souvient qu'en 2000, les comptables généraux licenciés ont intenté une action contre le Procureur général du Québec visant à contester la validité constitutionnelle de la *Loi sur les comptables agréés*. L'Ordre a appuyé le Procureur général dans ce dossier et a fait valoir que l'exclusivité de la vérification donnée aux CA a un lien direct et étroit avec la protection du public. La Cour supérieure a tranché en faveur des CA et a déterminé que la loi ne portait pas atteinte aux droits et libertés des comptables généraux licenciés. Ces derniers ont depuis lors porté cette décision en appel et continuent de faire des pressions au Québec et dans les autres provinces.

De telles pressions ont d'ailleurs mené à l'adoption prématurée par le gouvernement ontarien en décembre 2002 du projet de loi 213. Cette loi ouvre la porte à l'exercice de la vérification par les membres des trois ordres comptables de cette province qui satisferont à des critères à déterminer. Quelques mois auparavant, le gouvernement de l'Ontario avait chargé Ronald Daniels, doyen de la faculté de droit de l'Université de Toronto, d'entreprendre un projet de réforme. Dans le cadre de son mandat, M. Daniels devait notamment établir des critères d'accès à l'exercice de la vérification qui bénéficieraient d'une reconnaissance internationale. Les autorités ont insisté sur le fait que ces critères devaient demeurer élevés pour maintenir la confiance du milieu des affaires et la protection du public. Nous croyons que l'établissement de tels critères et l'approbation de ceux-ci par les autorités concernées devraient être préalables à l'entrée en vigueur de la Loi 213.

Au Québec, l'Office des professions a mis de l'avant une étude qui comparera la formation exigée par l'Ordre des CA et celle exigée par d'autres ordres comptables au regard de l'exercice de la vérification des états financiers des

entreprises. Cette analyse durera plusieurs mois et permettra de déterminer quel ordre demande une formation qui assure la maîtrise des compétences nécessaires à la vérification des états financiers.

La première étape de l'étude de l'Office sera de former des groupes de référence afin d'établir un consensus quant aux compétences qu'un vérificateur des états financiers d'une entreprise doit posséder au Québec. La Commission des valeurs mobilières du Québec sera consultée par la suite et suivront également des rencontres avec les ordres professionnels concernés.

Nous avons encore une fois assuré l'Office des professions de notre entière collaboration. Nous croyons qu'une telle analyse viendra mieux définir la complexité de la tâche du vérificateur, ce qui permettra de faire le lien avec la *Grille de compétences des CA* et donnera des arguments solides aux autorités pour le maintien des critères actuels d'accès à la vérification.

Relève

Il reste plus important que jamais de continuer à assurer le plus haut niveau de compétence aux comptables agréés. La formation de base est déjà passée du premier au second cycle universitaire et nous poursuivons nos travaux entourant l'application de la *Grille de compétences*. La qualité des critères d'admission des comptables agréés est reconnue par d'autres juridictions, notamment aux États-Unis.

Pour la troisième année consécutive, les candidats québécois qui se présentaient à l'EFU ont enregistré un taux de succès supérieur à la moyenne nationale. Près de 350 candidats ont réussi l'Examen et sept d'entre eux se classent au Tableau d'honneur des 20 candidats canadiens ayant obtenu les meilleurs résultats.

En collaboration avec l'Institut des CA de l'Ontario, nous avons élaboré une campagne publicitaire originale à l'intention de la relève qui sera lancée à l'automne 2003. La nouvelle image présentée par cette campagne constitue un effort supplémentaire pour augmenter l'attrait de notre profession. Sous le thème « Je ne serai pas un numéro », cette campagne informera les jeunes sur la multitude de possibilités qu'offre le titre de CA.

La Fondation des CA du Québec, lancée officiellement après l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre en septembre 2002, constitue aussi un attrait important pour la relève. La Fondation s'est donné comme objectif de contribuer à l'avancement de l'éducation dans les domaines d'expertise

de la profession et de promouvoir l'excellence dans les études. L'aide distribuée par la Fondation prend la forme de bourses d'étude, attribuées aux niveaux secondaire, collégial et universitaire. La toute première campagne de financement de la Fondation qui s'échelonna jusqu'en 2005 est présidée par Pierre Seccareccia, FCA.

Édition 2003 du Congrès de l'Ordre

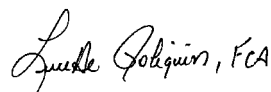
La préparation du Congrès 2003 a nécessité la collaboration de plusieurs CA et partenaires et nous tenons à les remercier sincèrement. Nous avons renoué avec cette tradition il y a deux ans avec grand succès. Nous sommes convaincus que malgré notre rythme de vie rapide, il faut savoir s'arrêter pour réfléchir à nos façons d'exercer notre profession, que ce soit en cabinet, en entreprise ou dans toute autre organisation.

Nouvelles technologies

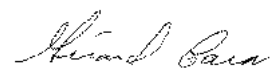
Dans le cadre de ses orientations stratégiques 2002-2006, l'Ordre s'est engagé à renforcer l'efficacité de ses mécanismes de communication et à poursuivre l'intégration d'Internet. Le Dossier CA, déjà fort utilisé par les membres désirant apporter des modifications à leur fiche de renseignements personnels, s'est enrichi de plusieurs fonctionnalités au cours des derniers mois. Outre la possibilité de produire la déclaration d'apprentissage permanent directement en ligne, le Dossier CA permet maintenant à tous nos membres de consulter la liste des cours offerts par l'Ordre auxquels ils se sont inscrits. Nous poursuivons nos efforts avec le lancement prochain du nouveau site Web de l'Ordre et une revue complète de nos différents véhicules de communication.

Plusieurs dossiers sont donc encore sur notre table de travail pour 2003-2004. Outre l'implantation de nouvelles technologies, divers projets de règlement doivent franchir les étapes du processus de consultation menant à leur adoption. Nous entendons continuer à travailler pour le maintien de critères d'accès à la vérification qui ne mettent pas en jeu la protection du public et poursuivre nos réflexions sur l'indépendance des vérificateurs et l'encadrement de la gouvernance d'entreprise en concertation avec les organismes de réglementation et de surveillance du Québec et du Canada.

En terminant, nous souhaitons remercier les membres du Bureau et du Comité administratif pour leur soutien et leur participation aux travaux de l'Ordre. Nous tenons aussi à remercier chaleureusement les bénévoles qui consacrent si généreusement de leur temps et de leur énergie aux activités de l'Ordre. Merci enfin à l'équipe de direction et au personnel pour leur dévouement et leur efficacité.



Lucette Poliquin, FCA
Présidente du Conseil



Gérard Caron, FCA
Président-directeur général